

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

Lyreco

Code d'alerte du risque: **2**

Chemwatch: 4854-47

Version Num: 3.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date de revision: **06/04/2013**

Date d'impression: **02/01/2017**

S.REACH.BEL.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contains C.I. Solvent Violet 8)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Lyreco
Adresse	rue du Fond des Fourches 20, 4041 Vottem Vottem 4041 Belgium
Téléphone	+32 (0)4.361.99.23
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.lyreco.be
Courriel	customer.be@lyreco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Classés comme marchandises dangereuses à des fins de transport.

ESTIMATIONS DE RISQUE DE CHEMWATCH

	Min	Max
Inflammabilité	1	
Toxicité	2	
Contact corporel	2	
Réactivité	2	
Chronique	2	

0 = minimum
1 = Bas
2 = Modéré
3 = Haut
4 = Extrême

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES




CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
2-phénoxyéthanol	122-99-6	Matière toxique ayant d'autres effets toxiques	D2B

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP	
------------------------------------	---

MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
--------------------------------	------------------

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

CLP classement (supplémentaire)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
-------------	--

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
------------------	--

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
-------------	--

2.3. Autres dangers

Un contact de la peau peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut affecter la fertilité*.

4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique	alcool	En vente à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation
--	---------------	---

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
		ink containing,	
1.122-99-6 2.204-589-7 3.603-098-00-9 4.01-2119488943-21-XXXX	25-50	<u>2-phénoxyéthanol</u>	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, Irritation oculaire catégorie 2; H302, H319 [3]
1.52080-58-7 2.209-218-2 3.Pas Disponible 4.01-2119932308-38-XXXX	2.5-10	<u>alcool</u> <u>4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique</u>	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1; H302, H317, H410 [1]
1.90506-69-7 2.291-933-4 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	2.5-10	<u>acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl)</u>	Corrosion de métal catégorie 1, Irritation/corrosion cutanée catégorie 1B, Dommages oculaires importants catégorie 1; H290, H314 [1]

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	2.5-20	ingrédients, non-hazardous	Sans Objet
Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L			

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. ▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. ▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. ▶ NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Surveiller le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur. ▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire. ▶ NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Surveiller le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

pour les poisons (dans le cas ou un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ Anticiper les crises.
- ▶ **NE PAS utiliser d'émétiques** . Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

Continued...

Traiter symptomatiquement.

L'expérience clinique d'un empoisonnement à l'alcool de benzylique est généralement confinée aux nouveau-nés prématurés qui reçoivent des solutions salines préservées en intraveineuse.

- ▶ Des acidoses métaboliques, une bradycardie, une hypotonie, une défaillance hépatorénale, une hypotension et un arrêt cardiovasculaire sont caractéristiques.
- ▶ De fort benzoate dans les urines et de l'acide hippurique ainsi que des niveaux de sérum d'acide benzoïque élevés sont trouvés.
- ▶ Le surnommé 'syndrome d'halètement' décrit la détérioration neurologique progressive des nouveau-nés empoisonnés.
- ▶ La gestion est essentiellement supportive.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Combustible. <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ dioxyde de carbone (CO2) ◊ aldéhydes ◊ oxydes d'azote (NOx) ◊ autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. <p>Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p> <p>ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Retirer toutes les sources d'allumage.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Conserver dans les containers d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Emballer comme recommandé par le fabricant. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	Eviter les bases fortes. Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

▮ NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

▮ PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS


Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
2-phénoxyéthanol	Phenoxyethanol, 2-; (Phenyl cellosolve)	1.5 ppm	16 ppm	97 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
2-phénoxyéthanol	Pas Disponible	Pas Disponible
alcool 4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique	Pas Disponible	Pas Disponible
acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl)	Pas Disponible	Pas Disponible
ingrédients, non-hazardous	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	► Tenue complète.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Le)s effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

Matériel	CPI
BUTYL	A
VITON	A

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtere de type AB-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	AB-AUS P2	-	AB-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	AB-AUS P2	-
100 x ES	-	AB-2 P2	AB-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	371 (Ignition Temp.)
pH (comme fourni)	5.3	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	18500
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	185	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	101	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	9.0	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.4	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Negligible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)		pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	654

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▶ Présence de matériaux incompatibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. A des doses suffisamment fortes, le produit peut être neurotoxique (i.e. vénéneux pour le système nerveux).
Contact avec la peau	Le produit peut provoquer une inflammation faible mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs.
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Basée sur une expérimentation avec des produits similaires, une possibilité existe que l'exposition au produit puisse réduire la fertilité chez les humains à un niveau n'engendrant pas d'autres effets toxiques. Les esters de glycol éthylène et leurs éthers provoquent une émasculation des testicules, des changements reproductifs, une infertilité et des changements de la fonction rénale.

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
2-phénoxyéthanol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: 14391 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 250 ug/24h - SEVERE
		Eye (rabbit): 6 mg - moderate Skin (rabbit): 500 mg/24h - mild
alcool 4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Eye (rabbit): irritating * Skin (rabbit): non-irritating *

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

2-PHÉNOXYÉTHANOL	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.
ALCOOL 4,4'-BIS(DIMÉTHYLAMINO)-4''-(MÉTHYLAMINO)TRITYLIQUE	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation.
ACIDE PHOSPHORIQUE, ESTERS DE MONO- ET DE BIS(ÉTHYL-2 HEXYL)	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée.
3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu & ACIDE PHOSPHORIQUE, ESTERS DE MONO- ET DE BIS(ÉTHYL-2 HEXYL)	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	⊘
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	⊘
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	⊘
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	⊘
Mutagénéité	⊘	risque d'aspiration	⊘

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
2-phénoxyéthanol	LC50	96	Poisson	106.514mg/L	3
2-phénoxyéthanol	EC50	48	crustacés	>500mg/L	1
2-phénoxyéthanol	EC50	96	Sans Objet	429.444mg/L	3
2-phénoxyéthanol	EC50	384	crustacés	25.027mg/L	3
2-phénoxyéthanol	NOEC	504	crustacés	9.43mg/L	2

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
2-phénoxyéthanol	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2-phénoxyéthanol	BAS (LogKOW = 1.16)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2-phénoxyéthanol	BAS (KOC = 12.12)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible



SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	► Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	

Transport par terre (ADR)

14.1. Numéro ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contains C.I. Solvent Violet 8)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 9 Risque Secondaire Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) 90 Code de classification M6 Etiquette de danger 9 Dispositions particulières 274 335 375 601 quantité limitée 5 L

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contains C.I. Solvent Violet 8)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA 9 Sous-risque ICAO/IATA Sans Objet Code ERG 9L
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières A97 A158 A197 Instructions d'emballage pour cargo uniquement 964 Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement 450 L Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers 964 Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet 450 L Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Y964 Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet 30 kg G

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contains C.I. Solvent Violet 8)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	9
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-A, S-F
	Dispositions particulières	274 335 969
	Quantités limitées	5 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3082	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contains C.I. Solvent Violet 8)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	M6
	Dispositions particulières	274; 335; 375; 601
	Quantités Limitées	5 L
	Équipement requis	PP
	Feu cônes nombre	0

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****2-PHÉNOXYÉTHANOL(122-99-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) qui n'est plus Liste Polymères (PNL) (67/548/CEE)

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

ALCOOL 4,4'-BIS(DIMÉTHYLAMINO)-4''-(MÉTHYLAMINO)TRITYLIQUE(52080-58-7) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Règlement REACH de l'UE (CE) n° 1907/2006 - Propositions pour identifier les substances extrêmement préoccupantes: les rapports de l'annexe XV de commenter par les parties intéressées

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

ACIDE PHOSPHORIQUE, ESTERS DE MONO- ET DE BIS(ÉTHYL-2 HEXYL)(90506-69-7) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
2-phénoxyéthanol	122-99-6	603-098-00-9	01-2119488943-21-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H302, H319
2	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Not Classified, Muta. 2, Carc. 2	GHS07, Wng, Dgr, GHS09	H302, H319, H315, H335
1	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H315, H319
1	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H302, H319

3336909 Lyreco Ball Point Refill Medium Blu

2	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H302, H319
2	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Not Classified	Wng, Dgr, GHS05	H315, H302, H318, H341, H350, H373, H332, H335
1	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	GHS05, Dgr	H302, H318
2	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	GHS05, Dgr	H302, H318
1	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	GHS05, Dgr	H302, H318
2	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	GHS05, Dgr	H302, H318
2	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H302, H319
1	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H315, H319
2	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H315, H319

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
alcool 4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique	52080-58-7	Pas Disponible	01-2119932308-38-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	GHS09, GHS05, Dgr, Wng, Wng, GHS08, Dgr	H302, H318, H332, H335, H302, H319, H350, H341, H332
2	Not Classified, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2	GHS09, GHS05, Dgr, Wng	H302, H318, H332, H335
1	Not Classified	GHS09, GHS05, Dgr, Wng, Wng, GHS08, Dgr	H302, H318, H332, H335, H302, H319, H350, H341, H332
2	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Carc. 1B, Not Classified, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 4	Wng, GHS08, Dgr	H302, H319, H350, H341, H332

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl)	90506-69-7	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Corr. 1B	GHS05, Dgr	H314
2	Skin Corr. 1B, Not Classified, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C	GHS05, Dgr	H314, H302

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
Canada - DSL	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
Canada - NDSL	N (alcool 4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique; 2-phénoxyéthanol; acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
Corée - KECI	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
New Zealand - NZIoC	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
Philippines - PICCS	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
É.-U.A. - TSCA	N (acide phosphorique, esters de mono- et de bis(éthyl-2 hexyl))
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleins de risques de texte et de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

autres informations**Ingrédients avec plusieurs numéros CAS**

Nom	Numéro CAS
2-phénoxyéthanol	122-99-6, 37220-49-8, 134367-25-2, 18249-17-7, 200260-63-5, 79586-53-1, 9004-78-8, 56257-90-0, 1219804-65-5
alcool 4,4'-bis(diméthylamino)-4''-(méthylamino)tritylique	52080-58-7, 561-41-1, 53469-18-4, 1325-81-1

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur.